



BCV FUND (LUX) - ETHOS
CLIMATE ESG AMBITION
RAPPORT DE DURABILITÉ 2024

© Ethos, juin 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1. | CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT | 3 |
| 1.1 | CLASSIFICATION DU FONDS | 3 |
| 1.2 | OBJECTIFS DU FONDS | 3 |
| 1.3 | PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS | 3 |
| 1.4 | RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS | 4 |
| 2. | CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES | 5 |
| 3. | PERFORMANCE ESG | 6 |
| 3.1 | RATINGS ESG | 6 |
| 3.2 | PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES | 7 |
| 3.3 | PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES | 8 |
| 4. | IMPACT POSITIF | 9 |
| 5. | INDICATEURS DE GOUVERNANCE | 12 |
| 6. | INDICATEURS SOCIAUX | 13 |
| 7. | INTENSITÉ CARBONE | 15 |
| 8. | ALIGNEMENT CLIMATIQUE | 17 |
| 9. | ACTIONNARIAT ACTIF | 18 |
| 10. | ANNEXE A : ÉVOLUTION HISTORIQUE DES INDICATEURS | 19 |
| 11. | ANNEXE B : DÉCLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ | 20 |
| 12. | ANNEXE C : MÉTHODOLOGIES | 23 |
| 12.1 | DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS | 23 |
| 12.2 | INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODES DE CALCUL | 23 |
| 12.3 | DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS | 24 |



1. Contexte et objectifs du rapport

Ce rapport présente le profil de durabilité du fonds en actions « BCV FUND (LUX) – Ethos Climate ESG Ambition » (ci-après « le fonds ») à la fin de l'année 2024, ainsi que les activités d'actionnariat actif menées durant l'année. Il a pour but d'informer les investisseurs de manière transparente sur les objectifs et le processus d'investissement du fonds et de présenter ses caractéristiques de durabilité par rapport à un indice de référence.

Il s'agit du premier rapport de durabilité du fonds qui a été lancé en juin 2024. Il ne contient donc pas d'évolution historique des différents indicateurs.

Ce rapport a été établi selon les directives de « l'autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité », qui a été élaborée par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et qui est entrée en vigueur le 30 septembre 2023¹.

1.1 CLASSIFICATION DU FONDS

Le fonds poursuit les différentes approches d'investissement durables suivantes définies dans le cadre de l'autorégulation suisse précitée :

- exclusions ;
- approche « Best-in-Class/Positive-Screening » (filtrage positif) ;
- investissements thématiques ;
- actionnariat actif (« Stewardship ») : exercice du droit de vote et engagement.

Le fonds est classifié « article 9 »² selon la réglementation européenne « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), ce qui implique qu'il doit respecter trois critères primordiaux :

1. Le fonds doit investir dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux.

2. Les investissements en portefeuille ne doivent en aucun cas causer de préjudices importants aux objectifs environnementaux ou sociaux fixés pour le fonds. Il s'agit du principe « do no significant harm ».
3. Les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés doivent appliquer des pratiques de bonne gouvernance.

1.2 OBJECTIFS DU FONDS

L'objectif du fonds est d'appliquer une stratégie de croissance du capital en investissant dans des actions de sociétés dont les produits et services ont un impact environnemental positif et qui contribuent directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique et à la réduction des impacts du changement climatique.

1.3 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Le processus d'investissement est structuré en quatre étapes :

1. Exclusion des entreprises qui réalisent 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon [les principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable \(ISR\)](#), soit: l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. À noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires. Sont également exclues, les entreprises faisant l'objet d'une controverse majeure

¹ <https://www.am-switzerland.ch/fr/autoregulation/autoregulation-sustainable-finance>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32019R2088>

de nature environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG).

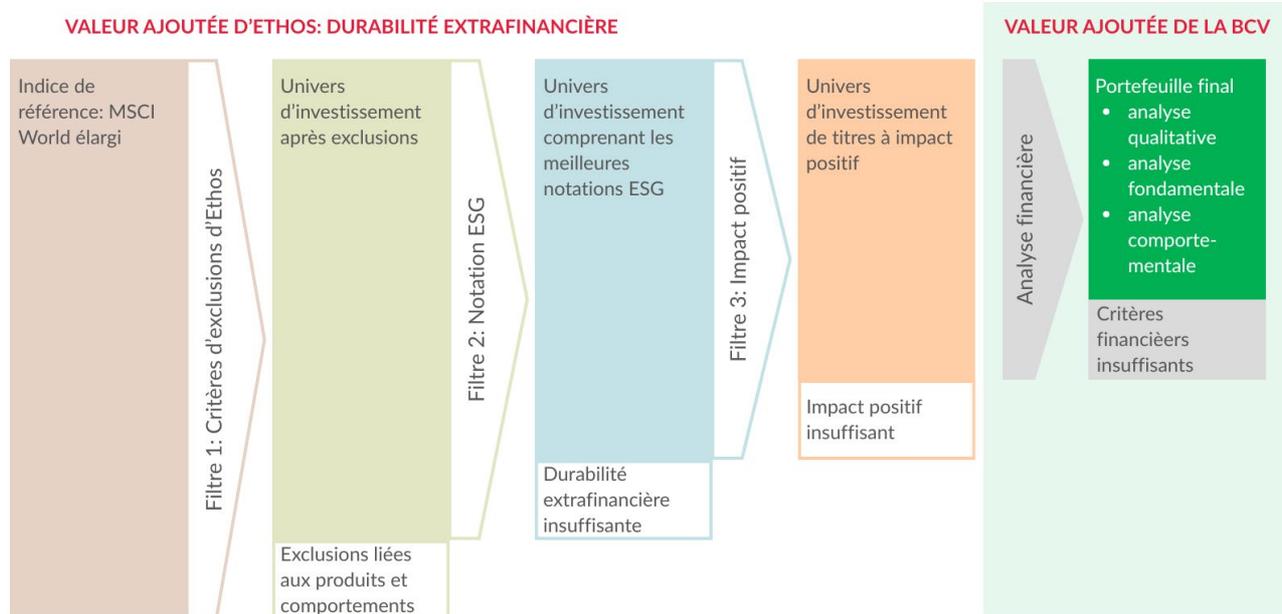
2. Identification des meilleures entreprises selon un double filtre de durabilité :

- a) Analyse ESG de l'entreprises (ESG Rating) : il s'agit de l'analyse de la stratégie et des politiques de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la société d'une part, et de l'évaluation des pratiques de la société qui pourraient mener à des controverses d'autre part. Seules les entreprises au bénéfice des ratings ESG A+, A- et B+ (sur une échelle allant de A+ à C) sont autorisées à l'investissement.
- b) Fourniture de produits et services considérés comme cruciaux pour la transition écologique (Positive impact) : énergies durables, mobilité à faibles émissions de carbone, immobilier durable, agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes, économie circulaire, gestion durable de l'eau et contrôle de la pollution. La génération d'impact positif est déterminée à partir d'une estimation du chiffre d'affaires de chaque entreprise qui est réalisé dans ces différents thèmes d'activités. Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de ces activités à impact positif doit être supérieur à 5% pour que l'entreprise soit éligible.³

- 3. Au sein de l'univers de titres durables déterminés par Ethos, l'Asset Management de la BCV sélectionne les titres selon un processus de gestion éprouvé – qui associe une analyse qualitative, fondamentale et comportementale – et qui privilégie la recherche d'une performance à long-terme. S'appuyant sur des contacts réguliers avec les dirigeants des entreprises, les gestionnaires sélectionnent une cinquantaine de titres de qualité du point de vue de la durabilité ESG et en matière financière. L'ensemble du processus est encadré par un suivi rigoureux du risque.
- 4. Actionnariat actif via l'engagement d'un dialogue avec les entreprises de l'univers d'investissement et l'exercice systématique des droits de vote aux assemblées générales des entreprises investies conformément aux lignes directrices de vote d'Ethos.

1.4 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS

Le fonds est en cours de certification auprès du Forum allemand pour les investissements durables (FNG). Ce label de qualité est vérifié par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.



³ De plus, les directives de placement précisent qu'au minimum 33% de la fortune du fonds doit être investie dans des entreprises qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans ces activités à impact positif et au minimum 66% dans des entreprises qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans ces activités à impact positif.

2. Considérations techniques

Ce rapport a été produit sur la base d'analyses internes effectuées sur les informations publiées par les entreprises et de données externes fournies par des tiers tels que S&P Global (ex-Trucost).

Les sources de données utilisées ainsi que les taux de couverture sont précisés pour chaque tableau et graphique. De manière générale, une comparaison à un indice de référence est effectuée pour situer le fonds par rapport à un univers d'investissement similaire. Le fonds ne possédant pas d'indice de référence officiel, il a été décidé de comparer le fonds par rapport à l'indice « MSCI World ». L'indice de référence n'est toutefois pas l'univers d'investissement. Le fonds est donc libre d'investir en dehors de celui-ci.

Concernant les méthodologies propriétaires d'Ethos, des informations sont disponibles en annexe de ce rapport ou sur le [site internet d'Ethos](#).

Sauf mention contraire, les données extra-financières, les constituants du fonds et de l'indice de référence sont arrêtés au 31 décembre 2024. Les tableaux et graphiques sont présentés en pourcentage des actifs investis pour lesquels les données sont disponibles.

3. Performance ESG

3.1 RATINGS ESG

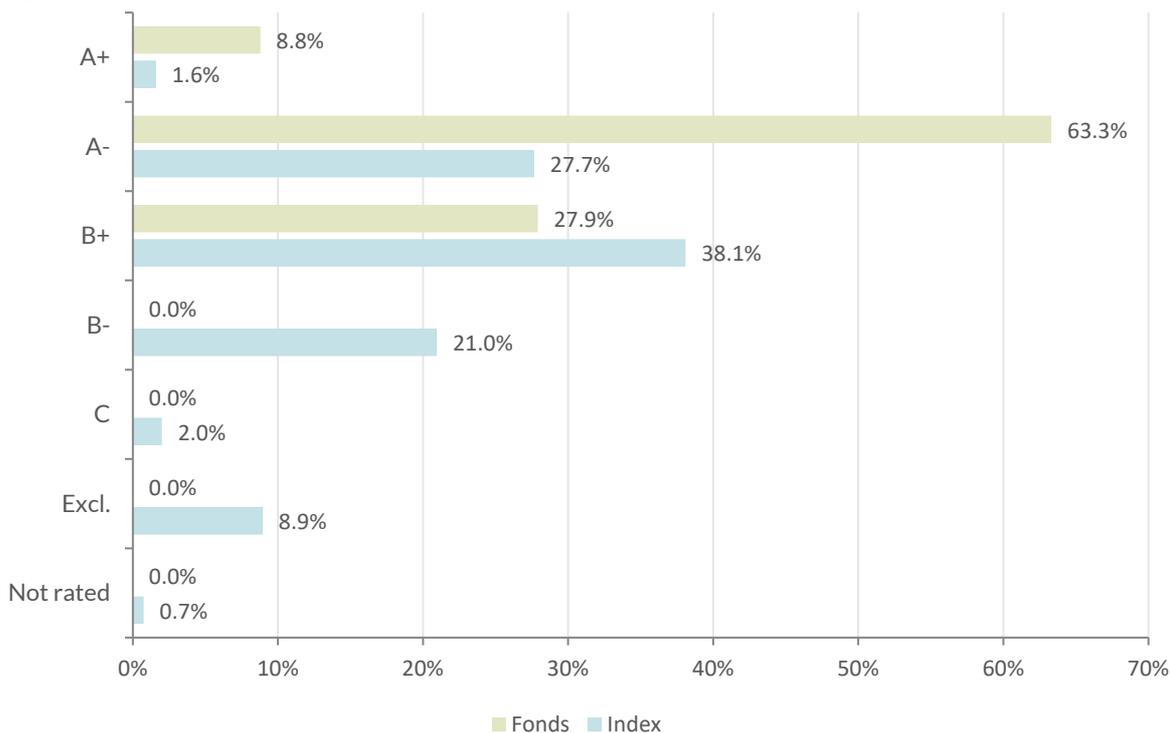
Le graphique suivant illustre la performance du fonds en termes de critères ESG sur la base des [ratings ESG d’Ethos selon la méthodologie propriétaire d’Ethos](#).

L’Ethos ESG Rating résulte d’une analyse quantitative ESG de l’entreprise qui la positionne par rapport à ses pairs (approche « best-in-class »), complétée par une analyse qualitative de ses produits/services et de son exposition à des controverses majeures ou sérieuses.

Un large éventail de critères ESG est utilisé pour l’analyse quantitative, parmi lesquels la structure du capital, la composition et le fonctionnement du conseil d’administration, le système de rémunération, l’éthique des affaires, le reporting extra-financier, les relations avec les parties prenantes, les stratégies environnementales.

Selon la politique d’investissement du fonds, seules les entreprises qui obtiennent un Ethos ESG Rating de B+ au minimum peuvent faire partie de l’univers d’investissement. Ceci explique la surpondération de entreprises ayant de meilleures évaluations en termes d’ESG.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR CATÉGORIES DE DURABILITÉ



Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100 % des actifs du fonds et 99.3 % de l’indice de référence.

3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES

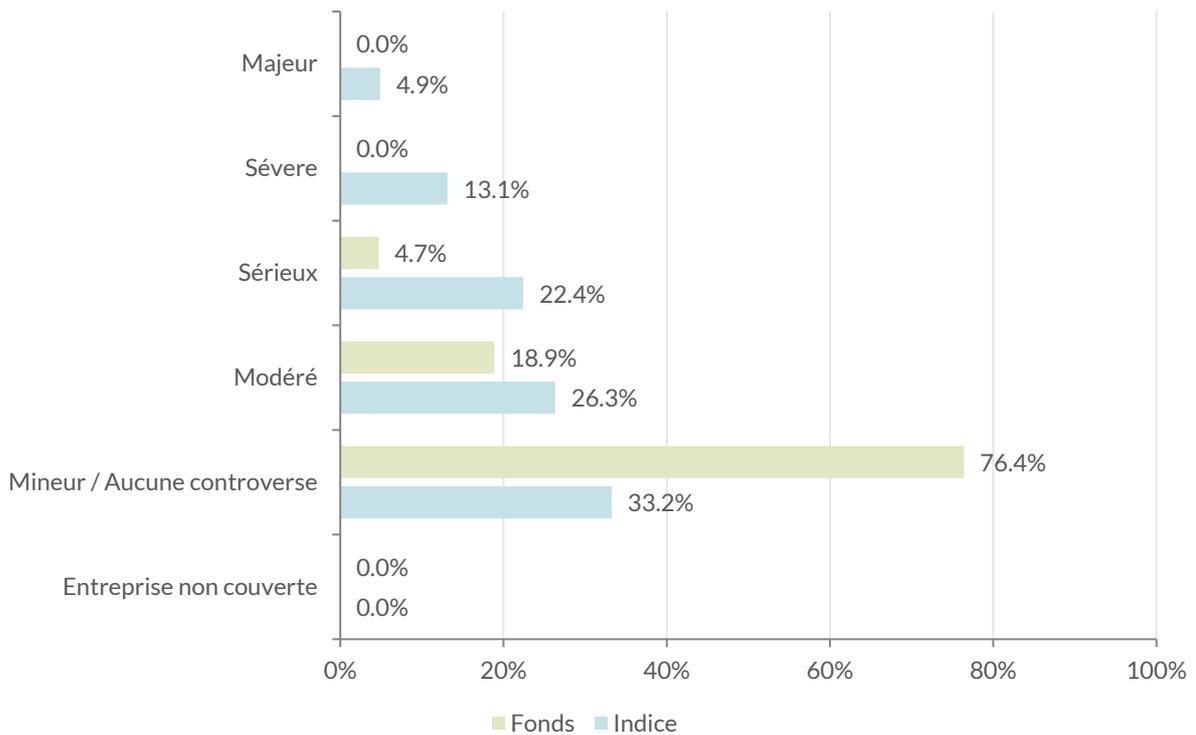
Ethos identifie les entreprises qui font l'objet de controverses ESG et évalue la gravité de ces dernières. Les controverses couvrent des incidents tels que des dommages irréversibles à l'environnement ou des graves violations des droits humains. Afin de déterminer le niveau de gravité de la controverse en question, Ethos se réfère aux normes et conventions internationalement reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Pacte mondial des Nations Unies.

Conformément aux [principes d'Ethos pour l'ISR](#), les entreprises exposées à des controverses ESG de niveaux de gravité majeur et sévère sont exclues de l'univers d'investissement.

Trois entreprises avec une controverse de niveau de gravité sérieux (Holcim, Umicore et Siemens) sont incluses dans le fonds. La controverse d'Holcim est en lien avec les activités en Syrie de l'entreprise Lafarge, fusionnée avec Holcim en 2015, tandis que les activités historiques d'Umicore ont généré de nombreux sites pollués qui posent des problèmes sanitaires et ont un impact sur l'environnement. Siemens a quant à elle été impliquée à plusieurs reprises dans des affaires de corruption. À la suite de ces scandales, ces entreprises ont pris des mesures pour remédier aux manquements identifiés, amélioré leur gouvernance et renforcé leurs dispositifs de conformité.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG

Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classifier l'entreprise.



Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100 % des actifs du fonds et de l'indice de référence.

3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES

Ethos identifie les entreprises qui réalisent 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les [principes d'Ethos pour l'ISR](#), soit : l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz

et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non-conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. À noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu des fonds proposés par Ethos, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires.

TABLEAU 1 : EXPOSITION AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Une même entreprise pouvant être active dans plusieurs secteurs sujets à exclusions, les doubles exclusions ne sont pas comptées deux fois dans le total.

| SECTEURS SENSIBLES | FONDS | | INDICE | |
|---|----------|-------------|------------|-------------|
| | # | % | # | % |
| Armement conventionnel | 0 | 0.0% | 39 | 2.9% |
| Armement non conventionnel | 0 | 0.0% | 23 | 1.7% |
| Charbon thermique | 0 | 0.0% | 31 | 1.1% |
| Énergie nucléaire | 0 | 0.0% | 20 | 1.2% |
| Énergies fossiles extraites par fracturation hydraulique | 0 | 0.0% | 22 | 1.3% |
| Gaz et pétrole de l'Arctique | 0 | 0.0% | 1 | 0.2% |
| Jeux de hasard | 0 | 0.0% | 19 | 0.4% |
| Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie | 0 | 0.0% | 3 | 0.1% |
| Pornographie | 0 | 0.0% | - | - |
| Sables bitumineux | 0 | 0.0% | 6 | 0.4% |
| Tabac | 0 | 0.0% | 7 | 0.6% |
| Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles | 0 | 0.0% | 13 | 0.7% |
| TOTAL (SANS LES DOUBLES EXCLUSIONS) | 0 | 0.0% | 154 | 8.9% |

Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100 % des actifs du fonds et de l'indice de référence.

4. Impact positif

Ethos a développé une méthodologie d'impact positif qui permet d'identifier plus facilement les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui sont considérées comme ayant un impact positif sur l'environnement et la société en général. Cette méthodologie a pour objectif de réorienter les capitaux vers des activités durables afin de répondre aux enjeux majeurs de notre époque, tels que la lutte contre le réchauffement climatique conformément aux objectifs de l'Accord de Paris⁴. Un [document méthodologique](#) présente de manière transparente et détaillée les éléments qui ont conduit à l'identification des activités jugées positives d'un point de vue social ou environnemental.

Ce qui peut être considéré comme positif parmi les activités humaines est par nature subjectif. Ethos ne prétend donc pas déterminer de manière absolue le caractère positif d'une activité. Notre méthodologie se base toutefois sur certains principes, qui considèrent qu'un développement économique positif doit se faire dans le respect des limites planétaires⁵ et ceci en améliorant la santé et la qualité de vie de notre société.

Notre modèle sociétal et économique actuel est basé sur la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Ce mode de consommation est cependant limité par les facteurs physiques de notre monde fini :

1. le rythme de renouvellement des ressources renouvelables ;
2. la quantité finie des ressources non-renouvelables ;
3. le rythme de traitement des pollutions générées.

Ces facteurs limitants représentent une contrainte pour notre économie et son développement. Ainsi, certaines activités sont considérées comme positives, car elles jouent un rôle clé pour permettre la transition vers une société plus durable et pérenne sur le long-terme.

Le modèle du « Doughnut »⁶, qui intègre le concept des limites planétaires et celui d'un socle social composé, entre autres, de l'équité sociale, de la santé et l'éducation, nous aide à établir le cadre dans lequel ces activités doivent s'inscrire. Deux types de critères essentiels doivent ainsi être respectés :

- **Les fondations sociales** : les activités doivent être le socle d'une société juste et équitable. L'enseignement et la santé sont ici considérés comme des prérequis pour une société saine et en paix.
- **Les plafonds écologiques** : les activités doivent respecter les limites planétaires, sans surexploiter les ressources naturelles ou affecter négativement les systèmes écologiques interconnectés.

De plus, certains principes et concepts, également pris en compte dans ce modèle, sont nécessaires pour qu'une activité ait un impact positif dans le cadre d'une transition écologique et sociale réussie :

- la sobriété ;
- l'analyse de cycle de vie ;
- le principe d'innocuité (« Do no significant harm »).

Dans le cadre de sa méthodologie d'impact positif, Ethos a regroupé en dix thèmes les activités considérées comme ayant un impact positif et qui jouent un rôle clé dans une transition vers une société durable :

-  Énergies durables
-  Mobilité à faibles émissions de carbone
-  Gestion durable de l'eau
-  Immobilier durable
-  Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes
-  Économie circulaire
-  Contrôle de la pollution
-  Santé et bien-être
-  Enseignement, formation et culture
-  Finance durable

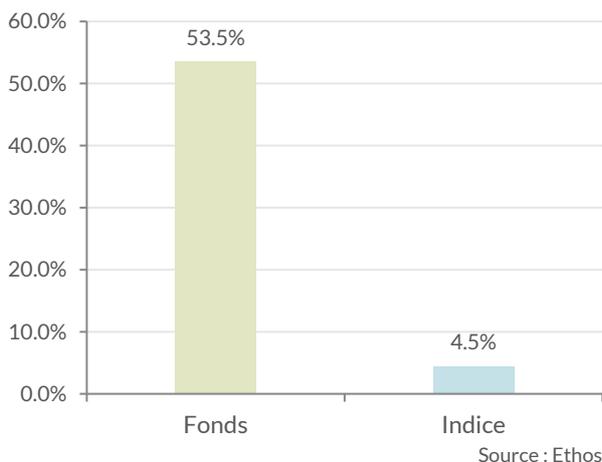
⁴ https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

⁵ <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/the-nine-planetary-boundaries.html>

⁶ <https://doughnuteconomics.org/about-doughnut-economics>

Le fonds cible, au niveau mondial, des entreprises qui participent à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique. Le fonds investit exclusivement dans les entreprises dont les produits et services peuvent être rattachés à au moins un des sept thèmes suivants considérés comme cruciaux pour la transition écologique : énergies durables, mobilité à faibles émissions de carbone, immobilier durable, agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes, économie circulaire, gestion durable de l'eau et contrôle de la pollution.

GRAPHIQUE 3 : CHIFFRE D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF, EN POURCENTAGE DES ACTIFS



GRAPHIQUE 4 : POURCENTAGE DES ACTIFS DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF EST SUPÉRIEUR À 20 %

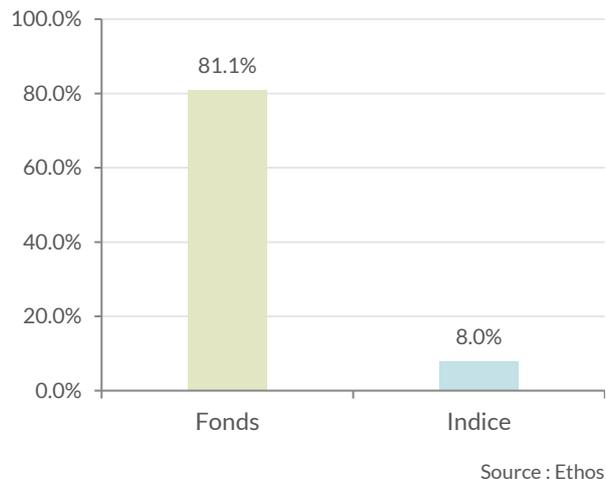


TABLEAU 2 : RÉPARTITION PAR THÈME DES CHIFFRES D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

| THÈMES | 2024 | |
|--|--------------|-------------|
| | FONDS | INDICE |
| Énergies durables | 27.3% | 0.6% |
| Mobilité à faibles émissions de carbone | 10.4% | 0.6% |
| Économie circulaire | 8.7% | 0.1% |
| Immobilier durable | 3.8% | 0.1% |
| Gestion durable de l'eau | 2.7% | 0.1% |
| Contrôle de la pollution | 0.6% | 0.0% |
| Santé et bien-être | 0.1% | 2.9% |
| Enseignement, formation et culture | 0.0% | 0.2% |
| Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes | 0.0% | 0.0% |
| Finance durable | 0.0% | 0.0% |
| Multi-thèmes | 0.0% | 0.0% |
| TOTAL | 53.5% | 4.5% |

Source : Ethos

TABLEAU 3 : EXEMPLES D'ENTREPRISES DONT LES ACTIVITÉS SONT CONSIDÉRÉES COMME AYANT UN IMPACT POSITIF

| ENTREPRISE | REVENUS À IMPACT POSITIF | THÈMES | ANALYSE RÉSUMÉE |
|---------------------|--------------------------|---|---|
| Alstom | 100% | Mobilité à faibles émissions de carbone | Alstom propose une large gamme de produits et de services allant des trains à grande vitesse, tramways et métros aux systèmes intégrés, aux infrastructures, à la signalisation et aux solutions de mobilité numérique. |
| First Solar | 100% | Énergies durables | First Solar conçoit, fabrique et vend des modules solaires en tellurure de cadmium (« CdTe »), qui convertissent la lumière du soleil en électricité. |
| Vestas Wind Systems | 100% | Énergies durables | Vestas Wind Systems conçoit, développe, produit et vend des éoliennes pour la production d'électricité sur terre et en mer. |

Source : Ethos

5. Indicateurs de gouvernance

Une gouvernance satisfaisante est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des entreprises, en particulier des entreprises cotées dont les actionnaires sont souvent très loin du pouvoir décisionnel. Cela exige la mise en place de mécanismes de contre-pouvoir et de contrôle qui assurent le bon fonctionnement des entreprises et des marchés financiers.

Le non-respect de certains principes fondamentaux de bonne gouvernance constitue un risque majeur pour les actionnaires. Ces risques se situent notamment au niveau de l'équilibre du conseil d'administration, qui se définit, entre autres, par les compétences, l'indépendance, la diversité des genres, des âges et des nationalités représentées parmi ses membres.

De plus, l'égalité de traitement de l'ensemble des actionnaires (principe « une action – une voix ») ainsi qu'une politique de rémunération équitable et ne conduisant pas à des prises de risques inconsidérées de la part des instances dirigeantes font également parties des principes fondamentaux de bonne gouvernance.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises et interprétées selon ses méthodologies propriétaires. La définition des indicateurs est disponible en annexe 12.2.

TABLEAU 4 : POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| NIVEAU D'INDÉPENDANCE | FONDS | | INDICE | |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| < 33% | 4.5% | 7.0% | 6.1% | 5.2% |
| 33 à 50% | 27.3% | 32.6% | 20.4% | 32.5% |
| > 50% | 68.2% | 60.4% | 73.5% | 62.3% |
| Pas d'information | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |

Source : Ethos

Le conseil d'administration doit inclure un nombre suffisant de membres indépendants. Pour être considéré comme suffisamment indépendant, le conseil devrait comprendre au moins 50 % de membres indépendants.

TABLEAU 5 : DIVERSITÉ HOMMES-FEMMES DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

| % DE FEMMES AU CA | FONDS | | INDICE | |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| < 33% | 27.3% | 26.8% | 41.6% | 33.9% |
| 33 à 50% | 65.9% | 70.8% | 48.1% | 63.6% |
| > 50% | 6.8% | 2.5% | 10.3% | 2.5% |
| Pas d'information | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |

Source : Ethos

Si un mélange de compétences et une indépendance suffisante sont indispensables au bon fonctionnement d'un conseil d'administration, la diversité de ses membres est également un élément important, car elle permet d'augmenter la qualité des échanges au sein du conseil et de la direction générale.

Ainsi, il est important de veiller à la présence au sein du conseil d'administration et de la direction générale non seulement de femmes mais également de membres d'âges différents ayant des origines ou des compétences professionnelles diverses, qui ont notamment été acquises dans les secteurs et les régions du monde où l'entreprise a des opérations.

TABLEAU 6 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES

| ONE SHARE, ONE VOTE | FONDS | | INDICE | |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| Vrai | 95.5% | 95.4% | 90.3% | 91.0% |
| Faux | 4.5% | 4.6% | 9.7% | 9.0% |
| Pas d'information | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |

Source : Ethos

Les décisions relatives à la structure du capital représentent également un élément-clé de la gouvernance d'une entreprise. En effet, la structure du capital, dont dépendent certains droits fondamentaux des actionnaires, comme le droit de vote, a une incidence directe sur l'exercice du pouvoir dans l'entreprise et sur les possibilités de prise de contrôle.

En général, la bonne pratique préconise que les droits de vote, qui permettent de participer au processus décisionnel, s'exercent au prorata de la participation des actionnaires au capital de l'entreprise.

6. Indicateurs sociaux

L'analyse ESG, élément central de la définition de l'univers d'investissement du fonds, prend en compte de nombreux critères sociaux.

De manière générale, Ethos considère que les entreprises doivent adopter des standards élevés en matière de droits humains, de travail des enfants et d'esclavage et veiller à leur application, non seulement sur tous leurs sites, mais également tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au niveau du droit du travail, les entreprises doivent garantir la liberté d'association qui est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde. De plus, la santé et la sécurité au travail sont des éléments fondamentaux de la protection des travailleurs et travailleuses, en particulier lorsque leur profession est exercée dans des conditions difficiles ou dangereuses. Enfin, un « Quality Management System » (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employées et employés.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises et interprétées selon ses méthodologies propriétaires. La définition des indicateurs est disponible en annexe 12.2.

TABLEAU 7 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

| ENTREPRISES | FONDS | | INDICE | |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| Avec politique complète | 68.2% | 68.0% | 63.2% | 76.1% |
| Avec politique partielle | 18.2% | 18.1% | 13.8% | 9.6% |
| Avec politique insuffisante | 6.8% | 8.1% | 9.4% | 6.6% |
| Absence de politique | 6.8% | 5.8% | 13.5% | 7.7% |
| Pas d'information | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |

Source : Ethos

TABLEAU 8 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL

| ENTREPRISES | FONDS | | INDICE | |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| Avec politique complète | 91.7% | 88.4% | 74.8% | 72.2% |
| Avec politique partielle | 2.8% | 5.0% | 12.3% | 9.2% |
| Absence de politique | 5.6% | 6.6% | 12.9% | 18.6% |
| Pas d'information | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |

Source : Ethos

La liberté d'association est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde. Ethos s'efforce de dialoguer avec les entreprises n'ayant pas encore adopté ce type de politique afin de garantir ce droit au plus grand nombre de salariés à l'avenir.

TABLEAU 9 : ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE

| ENTREPRISES | FONDS | | INDICE | |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| Avec certification suffisante | 5.1% | 5.0% | 4.4% | 4.4% |
| Avec certification partielle | 79.5% | 81.1% | 55.2% | 44.3% |
| Avec certification insuffisante | 12.8% | 12.7% | 37.5% | 50.2% |
| Absence de certification | 2.6% | 1.3% | 2.9% | 1.1% |
| Pas d'information | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |

Source : Ethos

TABLEAU 10 : ENTREPRISES AYANT UN « QUALITY MANAGEMENT SYSTEM » EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE

| ENTREPRISES | FONDS | | INDICE | |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| Avec QMS complet | 9.1% | 7.6% | 3.8% | 7.8% |
| Avec QMS partiel | 68.2% | 70.3% | 32.9% | 34.4% |
| Avec QMS insuffisant | 18.2% | 18.1% | 50.5% | 44.1% |
| Absence de QMS | 4.5% | 4.0% | 12.8% | 13.7% |
| Pas d'information | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |

Source : Ethos

Un QMS est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employés et employées. C'est pourquoi Ethos privilégie, à travers son rating ESG, les entreprises ayant un QMS en place et certifié.

TABLEAU 11 : ÉCART SALARIAL NON AJUSTÉ ENTRE GENRES

| ENTREPRISES | FONDS | | INDICE | |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % des titres | % des actifs | % des titres | % des actifs |
| < -20% | 0.0% | 0.0% | 0.1% | 0.0% |
| -20% à -5% | 2.3% | 2.9% | 0.4% | 0.3% |
| -5% à +5% | 9.1% | 9.0% | 4.1% | 7.9% |
| +5 à +20% | 4.5% | 2.4% | 6.0% | 3.7% |
| > +20% | 6.8% | 5.4% | 4.2% | 2.5% |
| Pas d'information | 77.3% | 80.2% | 85.2% | 85.5% |

Source : Ethos

L'écart salarial non ajusté entre les hommes et les femmes est un indicateur important et demandé dans le cadre de la SFDR européenne. Un résultat de 0 veut dire qu'il n'existe pas d'écart salarial entre femmes et hommes dans une entreprise donnée. En dessus de 0, cela indique que les hommes sont mieux payés en moyenne. En dessous de 0, cela indique que les femmes sont mieux payées en moyenne.

A l'heure actuelle, peu d'entreprises publient ces informations, d'où un taux de couverture particulièrement faible (19.8% des actifs du fonds et 14.5% des actifs de l'indice). La couverture devrait cependant augmenter ces prochaines années grâce à l'entrée en vigueur de la « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD) européenne.

7. Intensité carbone

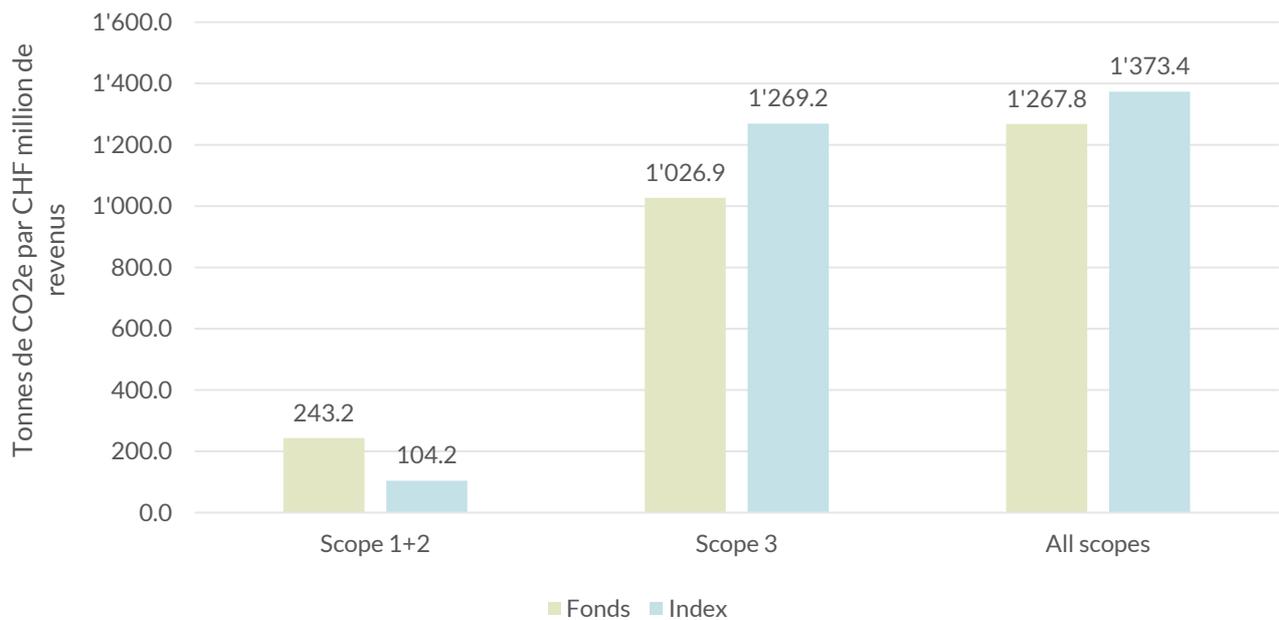
Ethos considère le dérèglement climatique comme une des problématiques majeures de la durabilité et publie des indicateurs dédiés.

L'intensité carbone du fonds prend en compte les données des émissions de gaz à effet de serre (GES) des domaines 1, 2 et 3 émises par les entreprises investies.

Le taux de couverture est de 97.1% des titres investis contre 99.4% pour l'indice de référence.

La description des méthodes de calcul est disponible en annexe 12.3.

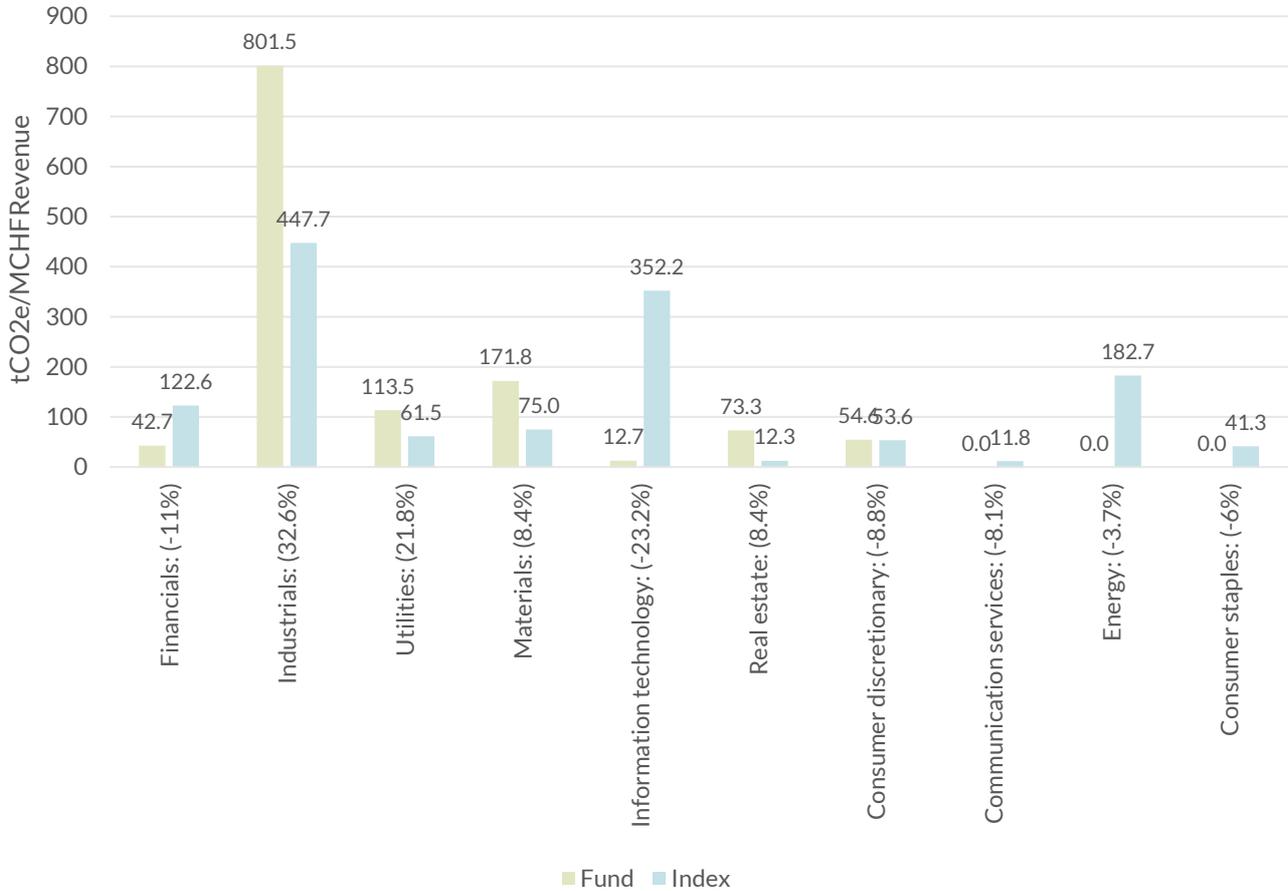
GRAPHIQUE 5 : INTENSITÉS CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI)



Source : S&P

GRAPHIQUE 6 : CONTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI), POUR LES DOMAINES 1, 2 ET 3

Les chiffres entre parenthèses correspondent à la surpondération, resp. sous-pondération, du secteur dans le fonds par rapport à l'indice.



Source : S&P

Dans le cas présent, l'intensité carbone du fonds en moyenne pondérée (WACI) s'élève à 1267.8 tCO₂e par millions de francs de chiffre d'affaires et est par conséquent légèrement plus basse que celle de l'indice (1373.4 tCO₂e). Le graphique 6 décompose la WACI par secteur et permet d'identifier ceux qui contribuent le plus à la WACI du fonds et de l'indice. On remarque par exemple que le secteur industriel (« Industrials ») est un contributeur important à la WACI du fonds (801.5 tCO₂e contre 447.7 tCO₂e pour l'indice). La forte surpondération dans ce secteur (par 32.6 points de pourcentage) explique sa contribution élevée (« allocation effect »), alors que les entreprises de ce secteur investies dans le fonds ont tendance à la diminuer (« selection effect »).

Trois entreprises contribuent pour quasiment un tiers de l'intensité carbone du fonds : Prysmian, Alstom et Holcim. Prysmian est une entreprise produisant des câbles électriques qui sont indispensables à l'électrification de notre société et de notre économie. Il est important de savoir que les fabricants de câbles doivent intégrer dans leur domaine 3 les émissions de CO₂e liées à l'électricité qui circule dans leurs câbles tout au long de leur durée de vie, ce qui représente un volume considérable. Le fonds ne

poursuit donc pas de stratégie d'optimisation de son intensité carbone dans les domaines 1, 2 et 3, ni une approche unique de gestion des risques ESG du portefeuille. Au contraire, le fonds privilégie l'impact positif des produits et services des entreprises en portefeuille en faveur de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.

TABLEAU 12 : TOP 3 DES ENTREPRISES CONTRIBUTRICES À L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE DU FONDS, POUR LES DOMAINES 1, 2 ET 3

| ENTREPRISE | SECTEUR | POIDS | CONTRIBUTION |
|------------|-------------|-------|--------------|
| Prysmian | Industrials | 1.2% | 17.3% |
| Alstom | Industrials | 5.1% | 8.6% |
| Holcim | Materials | 2.2% | 8.1% |

Source : S&P

8. Alignement climatique

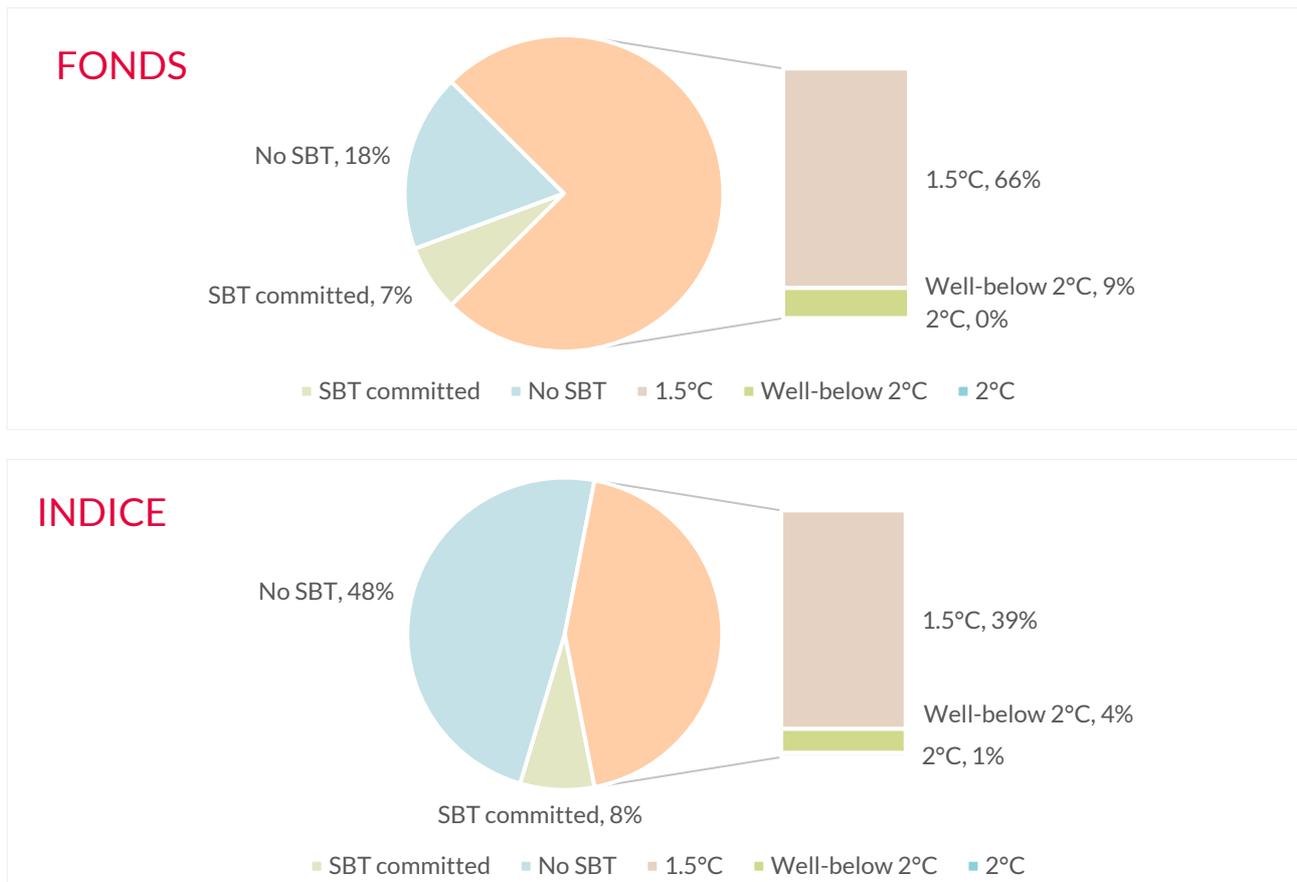
Contrairement à l'intensité carbone qui reflète les émissions de GES passées d'une entreprise, l'alignement climatique cherche à déterminer si les entreprises disposent d'une stratégie et de mesures climatiques permettant d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2 °C et aussi proche que possible de 1.5 °C d'ici 2100. Cette mesure diffère de l'intensité carbone car elle tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur les émissions futures de GES.

Ethos favorise les entreprises qui se sont fixées des objectifs de réduction des émissions de GES basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la Science-based target initiative (SBTi⁷).

Des objectifs validés par la SBTi ou un engagement à en fixer prochainement est une première étape qui permet d'évaluer la crédibilité des entreprises investies en termes de stratégie climatique. De tels objectifs permettent également d'apprécier l'alignement climatique des entreprises.

Le taux de couverture est de 100 % des actifs et 100 % des titres de l'indice de référence.

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT DES OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT, PAR NOMBRE D'ENTREPRISES



Source : SBTi

⁷ <https://sciencebasedtargets.org/>

9. Actionnariat actif

Le fonds ayant été lancé en juin 2024 et la grande majorité des assemblées générales (AG) annuelles ayant lieu durant le 1er semestre, le fonds n'a pas pu exercer pleinement ses droits de vote aux AG en 2024. Les premières statistiques sur l'exercice des droits de vote, ainsi que sur le dialogue actionnarial, seront présentées dans le rapport annuel 2025.

10. Annexe A : évolution historique des indicateurs

Cette annexe est actuellement vide. Le fonds ayant été lancé en juin 2024, il n'est pas possible de publier de données historiques.

11. Annexe B : déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité

Conformément aux normes techniques réglementaires de la SFDR (Règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1288), nous publions les 14 indicateurs environnementaux et sociaux contenus dans le tableau 1 de l'Annexe I.

Le fonds a pris en compte et, dans la mesure du possible, atténué les incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement qui sont considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement en combinant des décisions relatives à la gestion du portefeuille, les activités d'actionariat actif et l'exclusion d'émetteurs associés à un comportement ou des activités controversées.

| INDICATEUR | | ÉLÉMENT DE MESURE | | INCIDENCES 2024* |
|---|---|--|--|------------------|
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | |
| ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE | 1 | Émissions de GES | Émissions de GES du domaine 1 (tCO ₂ eq) | 3'457 |
| | | | Émissions de GES du domaine 2 (tCO ₂ eq) | 1'005 |
| | | | Émissions de GES du domaine 3 (tCO ₂ eq) | 23'348 |
| | | | Émissions totales de GES (tCO ₂ eq) | 27'810 |
| | 2 | Empreinte carbone | Empreinte carbone (domaines 1, 2 et 3) en tCO ₂ eq/€M | 1'030 |
| | 3 | Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements (domaines 1, 2 et 3) en tCO ₂ eq/€M | 1'270 |
| | 4 | Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | 6.0% |
| | 5 | Part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable | Part de la consommation d'énergie des entreprises bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non-renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 58.1% |
| | | | Part de la production d'énergie des entreprises bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non-renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie | 6.2% |

| | | | | |
|--|----|---|--|--------|
| | | | renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | |
| | 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : | |
| | | | A - Agriculture, sylviculture et pêche | N.i.** |
| | | | B - Industries extractives | N.i.** |
| | | | C - Industrie manufacturière | 1.2 |
| | | | D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 0.8 |
| | | | E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution | 2.5 |
| | | | F - Construction | 0.2 |
| | | | G - Commerce | 0.02 |
| | | | H - Transports et entreposage | 0.4 |
| | | | L - Activités financières et d'assurance | N.i.** |
| BIODIVERSITÉ | 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des entreprises ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont une incidence négative sur ces zones | 2.1% |
| EAU | 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | ND*** |
| DÉCHETS | 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 23.5 |
| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | |
| LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL | 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des entreprises qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0.0% |
| | 11 | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des entreprises qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 33.5% |
| | 12 | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des entreprises bénéficiaires des investissements | 8.3% |

| | | | |
|----|--|---|-------|
| 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des entreprises concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 37.3% |
| 14 | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0.0% |

* Le compartiment ayant été lancé en juin 2024, les incidences au 31.12.2023 (année n-1) ne peuvent pas être calculées.

** Non investi : le compartiment n'est pas investi dans les secteurs NACE A, B et L.

*** Non disponible : la disponibilité des données pour cet indicateur est limitée (c'est-à-dire que la couverture est inférieure à 50%). Nous considérons qu'un seuil de 50 % de couverture est nécessaire pour fournir une estimation de qualité suffisante au niveau du fonds.

12. Annexe C : méthodologies

12.1 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS

Pour tous ces indicateurs, la source de la donnée est Ethos.

| | |
|--|--|
| POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 4) | Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants tel que défini par Ethos |
| DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 5) | Pourcentage d'administratrices au conseil d'administration |
| ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES (TABLEAU 6) | L'entreprise a-t-elle une politique visant à appliquer le principe « une action, un vote » ? L'entreprise maintient-elle des droits égaux pour chaque action ordinaire ? |
| ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS (TABLEAU 7) | L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir le respect des droits humains des communautés locales impactées par ses activités ? |
| ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL (TABLEAU 8) | L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir la liberté d'association, le droit de s'organiser et de négocier collectivement ? |
| ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE (TABLEAU 9) | L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité tels que la norme OHSAS 18001 (« Occupational Health & Safety Management System ») ? |
| ENTREPRISES AYANT UN QMS EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE (TABLEAU 10) | L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la qualité tels que la norme iso 9000 (« Quality Management System ») ? |
| ÉCART SALARIAL NON AJUSTÉ ENTRE GENRES (TABLEAU 11) | Pourcentage d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, sans tenir compte de facteurs tels que le poste, le niveau de formation, l'expérience ou le taux de travail. |

12.2 INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODES DE CALCUL

L'intensité carbone comprend les domaines 1, 2 et 3 tels que définis par le GHG Protocol :

- Domaine 1 : émissions de GES directes issues des activités de production (p. ex. combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Domaine 2 : émissions de GES indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (p. ex. consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).
- Domaine 3 : émissions de GES indirectes provenant des activités en amont de l'entreprise (p. ex. fournisseurs) et en aval (p. ex. l'usage des produits).

La méthode de calcul est :

« WACI » : les émissions de GES (tonnes CO₂e) de chaque entreprise sont divisées par son chiffre d'affaires (en millions d'euros). Le résultat final est obtenu par la pondération de chaque entreprise au sein du fonds.

La formule est la suivante :

$$\sum_i^n \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{valeur totale du fonds}} * \frac{\text{émissions de GES de l'entreprise}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i} \right)$$

Les données de base sont fournies par S&P. Lorsque les données ne sont pas publiées par les entreprises, elles sont estimées par S&P.

12.3 DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS

[Principes d'Ethos pour l'ISR](#)

[Lignes directrices de vote et Principes de gouvernement
d'entreprise](#)

[Politique d'engagement d'Ethos](#)

[Méthodologie d'impact positif d'Ethos](#)

[Méthodologie de notation ESG](#)

Ce document de marketing est émis par Ethos Services SA. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un État ou auraient leur résidence dans un lieu, État, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Seule la dernière version du prospectus, des règlements ainsi que du rapport annuel du fonds ou du compartiment de fonds doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions de placement. Ces documents sont disponibles sur le site www.ethosfund.ch ou auprès de chacun des bureaux Ethos mentionnés ci-dessus. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Ethos Services SA n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les fonds ou compartiments de fonds auxquels il est fait référence dans le présent document sont adaptés à chaque investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Les facteurs de risque sont décrits dans le prospectus du fonds. Aussi n'est-il pas prévu de les reproduire ici dans leur intégralité. La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. Les données relatives à la performance n'incluent ni les commissions, ni les frais prélevés lors de la souscription ou le rachat de parts. Ce matériel de marketing n'a pas pour objet de remplacer la documentation détaillée émise par le fonds ou les informations que les investisseurs doivent obtenir du ou des intermédiaires financiers en charge de leurs investissements dans les actions des fonds ou du compartiment de fonds mentionnés dans ce document. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister.

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
T +41 58 201 89 89